

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Isabelle DELAINE

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 16 mars 2023
Date de publication : 30 mars 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	PRAT Hervé
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	PAUVRET Emeric	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	DELAINE Isabelle	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	DOUZENEL Alexandre	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	GIROD Isabelle	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	GRUET Justine	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	HAMDAROUI Ako	CALLEGHER Aline
GUIBELIN Marie-Rose	HERRMANN Nadine	JEANNEAUX Cyriel
HOFFMANN Maurice	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
LEPETZ Joëlle	JARROT-MERMET Laëtitia	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	MARCHAND Sylvette	
RYAT Thomas	MBITEL Mohamed	
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

Conseillers absents ayant donné procuration

MANGIN Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
BERTHAUD Mathieu donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
CUINET Jean-Pierre donne procuration à MARCHAND Sylvette
DEMORTIER Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à NONNOTTE-BOUTON Catherine
GOMET Nicolas donne procuration à BERNARDIN Daniel
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

MATHIOT Agnès	CHAUTARD Christophe	MATHEZ Christian
LACROIX Olivier	BREMOND Gabriel	GINET Gérard
VERNE Pierre	VIVERGE Patrick	
BONIN Jean-Luc	DAVID Françoise	

Objet : Contrat de prêt à usage au profit de Monsieur MARESCHAL – Commune de Damparis

Rapporteur : Monsieur Thomas RYAT

Le 9 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a fait l'acquisition auprès du Groupe KOHLER d'un ensemble de propriété hétérogène hors périmètre clos de l'usine reprise par AKTYA.

Au sein de cet ensemble se trouvent de nombreux terrains de type prairie et pour certains, déjà prêtés, exploités notamment par Monsieur MARESCHAL Christophe sur les parcelles cadastrées à Damparis section AO 35, 36, 37, 54, 85 et AP 184 et 244.

Aujourd'hui ces parcelles ne présentant aucun intérêt dans un futur proche pour la Collectivité, il est proposé qu'un contrat de prêt à usage soit signé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Monsieur MARESCHAL afin de notifier les droits et les devoirs de chaque partie durant la période de prêt.

Ce contrat de prêt à usage est consenti pour une durée d'un an prenant effet à compter de la date de signature par les deux parties. Au-delà de son terme, le contrat se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, faute de congé donné par l'une des parties en lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois au moins avant l'expiration de la période en cours. Les parcelles prêtées doivent être exclusivement utilisées par l'emprunteur à des fins agricoles, à savoir la fauche et le broyage. Enfin ce contrat de prêt, consenti à titre gratuit, ne pourra en aucun cas être assimilé à un bail rural.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du contrat de prêt à usage entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Monsieur MARESCHAL pour la fauche et le broyage sur les parcelles AO 35, 36, 37, 54, 85 et AP 184, 244 sises à Damparis,
- **DE PRÉCISER** que ce prêt est consenti à titre gratuit,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à usage ci-annexé ainsi que toute pièce se rattachant à la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 66
 CONTRE : 0
 DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 8
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Abergement-la-Ronce, le 23 mars 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle AAT/Développement Économique
- Monsieur MARESCHAL



Jean-Pascal FICHÈRE.